

Edito

Pour des espaces publics "éclairés"

En tant que partenaire des Lighting Days 2019, salon de l'éclairage qui se tiendra du 13 au 15 février à Lyon et qui présentera toutes les solutions pour vos projets urbains d'éclairage d'aujourd'hui et de demain, voici un numéro dédié à la lumière dans l'espace public. Il est en effet nécessaire de mettre en lumière le fait qu'un bon éclairage de vos villes, juste et réfléchi, est aujourd'hui loin d'être un luxe : éclairer est désormais un moyen pour revitaliser les centres-villes. En effet, ceux-ci se doivent "d'être confortables, chaleureux pour que les habitants aient envie de passer du temps dans l'espace public, ce qui participe indirectement à la vie des commerces, des restaurants, des terrasses...". Ainsi, le mobilier d'éclairage, au design plus ou moins sobre ou travaillé selon le contexte et l'ambiance désirée, est un équipement public à part entière, adapté à la typologie des lieux de circulation et de pause et véritable repère visuel structurant pour les riverains. Au-delà de son aspect esthétique et fonctionnel, l'éclairage est aussi un levier de la transition énergétique amorcée par les villes, en constituant un poste important en matière d'impact sur l'environnement, mais aussi de dépenses publiques. Ainsi, Lionel Brunet, délégué général du Syndicat de l'éclairage, rappelle la nécessité de rénover les parcs d'éclairage urbain. "Continuer à régler les factures coûte plus que rénover, alors que les compétences des collectivités et l'offre des industriels permettent aujourd'hui d'investir intelligemment pour réduire très vite les factures". Baisse de puissance, decrescendo de lumière vers l'obscurité, réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage, utilisation de la technologie LED associée à des automatismes de gestion intelligente, telle que la détection de présence, changement des luminaires qui éclairent au-dessus de l'horizontale... autant de leviers sur lesquels jouer, notamment pour le respect de la biodiversité.

Martine Meunier

Directeur de la Rédaction

Sommaire

Brèves

4 • Brèves & actualités

Débats & Opinions

8 • Economie circulaire et bioéconomie : pour construire le végétal de demain !

10 • Eclairage public : décryptage et analyse des nouvelles obligations

Interview & Rencontre

12 • Lionel Brunet : "continuer à régler les factures coûte plus que rénover"

13 • Florence Mompou : "un salon accélérateur de business"

• Virginie Nicolas : "la lumière réapprivoise l'espace public"

Hommes & Entreprises

14 • Comatelec Schröder : des solutions performantes et durables

Eclairage & Lumière

16 • Mise en lumière, mise en couleurs

18 • Eclairer pour revitaliser les centres villes !

21 • Lumière : une source d'attractivité

Aménagement & Equipements

22 • Jeux d'eau, fraîcheur sous les tropiques urbains !

24 • La chaise, pièce maîtresse des salons publics

Aménagement & Chantiers

28 • Beynost : un ancien stade reconverti en lieu de vie

Pro des villes

32 • Mutualisation, économie circulaire... : le nécessaire changement

34 • Une vague de nature déferle sur Reims !

Gestion & Indicateurs

37 • Avallon : une nature entretenue pour un juste équilibre

Pavés & Dallages

40 • Pierres reconstituées : des valeurs sûres

Matériel

42 • Désherbage des sols perméables : place aux outils ergonomiques

45 • Débroussailleuses autoportées : redoutables sur tous les terrains !

Hygiène publique

48 • Rats et rongeurs, quelles méthodes de lutte ?

Arbre et Végétal en ville

51 • Végétaliser les îlots routiers : allez-y, c'est permis !

54 • Quelles politiques incitatives en faveur de la protection et du développement de l'arbre en ville ?

Gestion de l'eau

58 • Tuyères : caractéristiques et critères de choix

Génie végétal & Ecologique

60 • Talus et berges : entre génie biologique et ingénierie, les techniques mixtes

Appel d'offres

65 • Avis de concession



Revue éditée par Les Editions de Bionnay 493 route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas

SAS au capital de 140 800 € - RCS LYON 401 325 436

Principaux actionnaires : Poliphile SC et Equisetum SC - Principaux associés : Erick Roizard et Martine Meunier

Président-Directeur de publication : Erick Roizard - Directeur général-Directeur de rédaction : Martine Meunier

Dépôt légal à parution - Commission paritaire : 0221 T 78604 - ISSN : 2551-5357

Rédaction Secrétaire général de rédaction : Caroline Roy

Journalistes : Germain Granger, Marie Lemouzy, Stéphanie Ploud, Marilyne Poudret - Infographie : Muriel Liénard

Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : redaction@espacepublicetpaysage.com

Photo de couverture © Didier Boy de la Tour

Publicité Tél. 04 74 02 05 92 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : publicite@espacepublicetpaysage.com

Abonnement Les Editions de Bionnay

Prix au numéro : 15 € - 1 an - 9 n° + suppléments - France : 122 € TTC Hors France métropolitaine : 143 € TTC

493, route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas - Tel. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11

leseditionsdebionnay@orange.fr - www.espacepublicetpaysage.com/sabonner

Impression - Imprimerie CHIRAT - 744, rue Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

État de provenance du papier : Autriche (Gratkorn) - Taux fibres recyclées : fibres vierges non recyclées

Certification des fibres utilisées : 100 % PEFC - Eutrophisation ptot : 0,02 kg/tonne

Ce numéro comporte un encart Librairie broché au centre et l'édition 2019 du guide du matériel professionnel

"Préparer, Engazonner, Aérer..."

En aucun cas le magazine Espace public & Paysage ne pourrait être tenu pour responsable de toute omission d'une donnée ou d'une information si intéressante qu'elle puisse être pour l'utilisateur ainsi que de toute erreur ou lacune dans l'indication de tel produit ou telle firme. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 11 mars 1957 - articles 40 et 41 et Code pénal en son article 425).